

### 2.3.1.2. Tenues de travail (code interarmées D).

- tenue 22 : tenue modulaire, portée par l'ensemble des officiers et le personnel non officier servant après la période probatoire, en service courant et en dehors du service dans toutes les circonstances n'ayant pas un caractère de cérémonie.  
La composition de cette tenue est à la diligence du personnel, qui l'adapte lui-même à ses conditions de travail selon les modalités exclusives définies dans le tableau ci-dessous.
- tenue 25 : portée par les officiers et le personnel non officier pour la pratique de l'équitation.

	<b>Tenue 22 (D)</b>	<b>Tenue 25 (D)</b>
<b>PERSONNEL MASCULIN</b>	<p>Pantalon « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs) ou pantalon allégé. Ceinture sangle grise à boucle or ou argent, sangle bleue pour les chasseurs. Chemisette vert amande (bleu foncé pour les chasseurs) avec fourreaux d'épaules, sans cravate ou chemise vert amande (bleu foncé pour les chasseurs) avec fourreaux d'épaules et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère) ou chandail avec fourreaux d'épaules : - avec chemise vert amande et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère) ; - avec chemisette vert amande sans cravate ; ou vareuse « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs) avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux), fourreaux d'épaules, chemise vert amande et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). Chaussures service courant. Chaussettes noires (vertes pour la Légion étrangère).</p>	<p>Tenue identique à la tenue 22 pour le service courant, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bombe, culotte et bottes d'équitation ;</li> <li>• gants noirs ou d'équitation ;</li> <li>• blouson de cuir armée de terre ou blouson grand froid (manteau ou imperméable d'équitation autorisé) ;</li> <li>• décorations : barrettes.</li> </ul> <p>Sur ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vareuse « terre de France » avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux), chemise blanche et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère) ;</li> <li>• fourreaux d'épaules ;</li> <li>• gants blancs ;</li> <li>• insignes complets de décorations de dimensions réglementaires.</li> </ul>

Suite du tableau page suivante.

	Tenue 22 (D)	Tenue 25 (D)
PERSONNEL FEMININ	<p>Jupe bermuda ou pantalon « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs) ou jupe simplifiée ou jupe allégée.</p> <p>Ceinture sangle grise à boucle or ou argent, sangle bleue pour les chasseurs.</p> <p>Chemisette vert amande (bleu foncé pour les chasseurs) avec fourreaux d'épaules, sans cravate ou chemisier vert amande (bleu foncé pour les chasseurs) avec fourreaux d'épaules et cravate noire ou chandail avec fourreaux d'épaules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec chemisier vert amande et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère) ;</li> <li>- avec chemisette vert amande sans cravate ;</li> </ul> <p>ou vareuse « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs) avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux), fourreaux d'épaules, chemisier vert amande et cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère) ;</p> <p>Facultatif : sac à main noir.</p> <p>Chaussures noires ou modèle royal.</p>	<p>Tenue identique à la tenue 22 pour le service courant, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bombe, culotte et bottes d'équitation ;</li> <li>• gants noirs d'équitation ;</li> <li>• blouson de cuir armée de terre ou blouson grand froid (manteau ou imperméable d'équitation autorisé) ;</li> <li>• décorations : barrettes.</li> </ul> <p>Sur ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vareuse « terre de France » avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux), chemise blanche ou chemisier blanc et cravate (cravate verte pour la Légion étrangère) ;</li> <li>• fourreaux d'épaules ;</li> <li>• gants blancs ;</li> <li>• insignes complets de décorations de dimensions réglementaires.</li> </ul>
DISPOSITIONS COMMUNES	<p>La vareuse n'est jamais portée avec la chemisette.</p> <p>Képi / tricorne ou béret.</p> <p>Port autorisé du blouson armée de terre.</p> <p>Port du gilet d'arme autorisé avec la vareuse.</p> <p>Ceinture boucle métallique de la couleur des boutons (boucle nickel pour les personnels des groupes logistiques du commissariat de l'armée de terre).</p> <p>Port de la fourragère autorisé.</p> <p>Port des aiguillettes autorisé pour les aides de camp.</p> <p>Losange de manche.</p> <p>Décorations : barrettes.</p> <p>Les insignes de collet métalliques ne se portent qu'avec la vareuse.</p> <p>La tenue comporte au maximum trois insignes de brevet ou de spécialité.</p> <p>Lorsque le chandail est le vêtement de dessus, la fourragère, les aiguillettes et les insignes métalliques de brevet et de spécialité ne sont jamais portés.</p> <p>Le port du chandail comme vêtement de dessus est autorisé à l'intérieur des bâtiments y compris dans les véhicules. A l'extérieur d'une enceinte militaire le port du chandail est toléré avec le béret ou le képi.</p> <p>En tenue 22, le port de la coiffure est facultatif à l'intérieur de l'enceinte militaire ainsi que dans des véhicules de type berline et de transport en commun.</p> <p>Facultatif : gants noirs, manteau, imperméable.</p>	